

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration Extraordinaire Séance du 01 Avril 2022

**Date de convocation : 17 mars 2022**

### Nombre de membres

- ▣ 20 en exercice
- ▣ 17 présents et représentés
- ▣ 17 votants

L'an deux mil vingt-deux, premier avril à 09H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au siège du AU RELAIS DE VINCEY, 33 rue de Lorraine à VINCEY (88450) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

### Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

### Pouvoirs :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

### Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable – Contrôle de Gestion), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement) Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

### Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE)



## **292 – Indemnités des élus du Conseil d'Administration : mise à jour**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;
- Vu l'arrêté du 28 septembre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des centres de gestion de la fonction publique territoriale
- Vu l'enquête annuelle sur les personnels des collectivités territoriales et des services publics locaux publiée par l'INSEE ;
- Vu la délibération N°217 du 13 novembre 2020, allouant une indemnité de fonctions au Président et aux deux Vice-présidents ;
- Vu la délibération N°236 du 22 décembre 2020, statuant sur les indemnités allouées aux membres délégués du Conseil d'Administration

Considérant le champ des missions déléguées au 1<sup>er</sup> Vice-Président,

### **Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,**

**- Disent que les indemnités de fonction du 1<sup>er</sup> Vice-président, égales à 10,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sont augmentées de 3 % de la valeur de l'indice 1027.**

**- Confie au Président le soin d'exécuter toutes les modalités administratives, financières et comptables liées à la présente délibération.**

*Cette délibération complète la délibération N°236 du 22 décembre 2020 précitée.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**

